

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 7 MAI 1880.

Crédit spécial de 500,000 francs au Ministère de l'Instruction Publique pour faire, en cas de nécessité, l'avance aux instituteurs communaux des traitements qui leur sont dus ⁽¹⁾.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION ⁽²⁾, PAR M. OLIN.

MESSIEURS,

Un certain nombre de communes sont en retard de payer leurs instituteurs.

Nous n'avons pas à examiner ici quel est le but que poursuivent ces administrations communales et si leur conduite ne révèle pas une sorte d'entente, due apparemment à d'autres circonstances qu'à une rencontre purement fortuite.

En fait, il existe à l'heure actuelle plus de cinq cents instituteurs qui attendent depuis de longs mois le versement du traitement qui leur est dû et avec lequel ils ont à subvenir à leurs besoins.

Cet état de choses est hautement déplorable, et la section centrale félicite le Gouvernement de s'être ému de cette situation et d'y avoir cherché un remède.

Le remède ne se trouve point dans la législation existante, et si les communes persistent dans leur attitude et continuent à méconnaître leurs obligations, la Chambre saura plus tard accomplir son devoir, comme le Gouvernement fait aujourd'hui le sien.

En attendant une solution définitive de la question de principe, les intéressés ne peuvent rester victimes des lacunes de la législation existante.

La mesure proposée par le Gouvernement l'autorise à avancer aux instituteurs communaux les traitements qui leur sont dus.

⁽¹⁾ Projet de loi, n° 161.

⁽²⁾ La commission était composée de MM. GUILLERY, président; COUVREUR, GOBLET D'ALVIELLA, MALLAR, OLIN, D'ANDRIMONT et LIPPENS.

Ce paiement sera fait à la décharge des communes et lorsqu'elles seront en retard de remplir leurs engagements.

Il y aura lieu de statuer plus tard de quelle manière le Trésor public sera remboursé de ces avances.

La proposition repose sur des motifs d'humanité, qui, à eux seuls, en constitueraient la justification.

La section centrale s'y est ralliée à l'unanimité.

Le Rapporteur,

X. OLIN.

Le Président,

JULES GUILLERY.

